



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-18-0501 du 02/01/2018**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> janvier 2018

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI SUD-OUEST

**Direction de contrôle fiscal Sud-Ouest**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Conciliateur fiscal et conciliateur fiscal adjoint.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0701 du 01/09/2017

L'administrateur général des finances publiques, chargé de la Direction de contrôle fiscal Sud-Ouest ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 01/09/2017 désignant M. Claude SORHOUEGARAY, conciliateur fiscal ;

Vu la décision du 02/09/2013 désignant M. Jean-Antoine CANQUE, conciliateur fiscal adjoint ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Claude SORHOUEGARAY, conciliateur fiscal ;

- M. Jean-Antoine CANQUE, conciliateur fiscal adjoint ;

à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service de la direction, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement.

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES

LAURENT GUILLON

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756